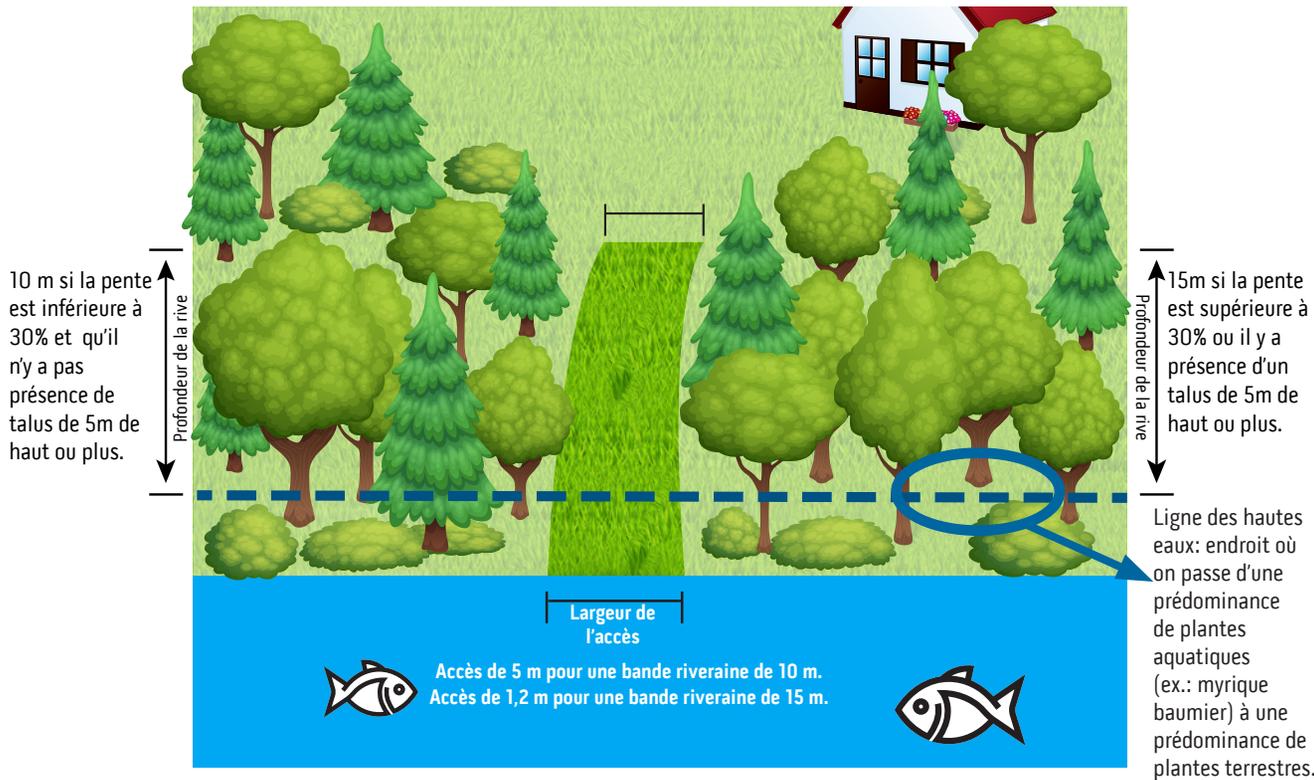


## Profondeur de la rive et accès à l'eau



MUNICIPALITÉ

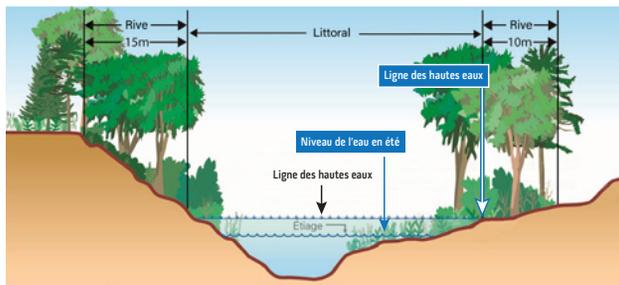


LA CONCEPTION

LA NATURE... PAISIBLE.



La protection  
des lacs  
et autres milieux  
humides et hydriques



### Profondeur de la rive et accès à l'eau (suite)

Rive de 10 m de profondeur :  
la végétation peut être coupée à des fins d'accès  
sur une largeur maximale de 5 m.

Rive de 15 m de profondeur :  
la végétation peut être coupée à des fins d'accès  
sur une largeur maximale de 1.2 m.

Les accès doivent avoir un couvert végétal

Si votre bande riveraine a une profondeur de 15 m, il est possible de déposer une demande de permis pour construire un escalier surélevé sur pieux ou pilotis.

Mis à part certaines exceptions (ex. : accès), il est interdit d'effectuer dans la rive des travaux, constructions et ouvrages, incluant le contrôle de la végétation.

Informez-vous auprès du Service de l'urbanisme et environnement...

### Inspection des rives

Les municipalités sont de plus en plus présentes pour s'assurer du respect des règlements entourant les bandes riveraines et La Conception n'y fait pas exception. Durant la saison estivale, il sera normal de voir des employés municipaux effectuer une tournée afin de s'assurer que la réglementation municipale est respectée.

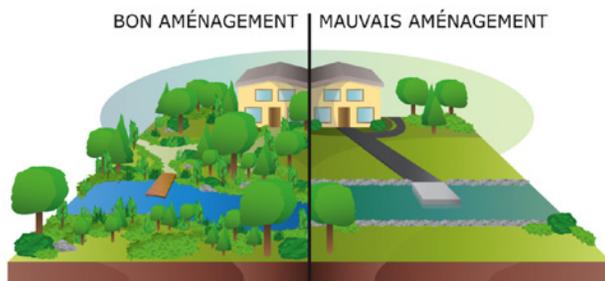


## Bande riveraine (rive)

Partie d'un territoire qui borde un lac, un cours d'eau ou un milieu humide et dont la largeur se mesure horizontalement, à partir de la ligne des hautes eaux vers l'intérieur des terres.

Pour être pleinement efficace, la bande riveraine doit comporter **trois strates de végétation**:

les (1) **herbacées** et les (2) **arbustes** protègent le sol en surface, alors que les (3) **arbres** retiennent la rive grâce à leurs puissants systèmes racinaires et assurent une protection élargie par leurs immenses feuillages.



## Voici quelques exemples de bienfaits associés aux bandes riveraines :

Filtration des polluants et des nutriments;

Rétention et infiltration des eaux de ruissellement;

Stabilisation et protection contre l'érosion;

Création d'ombre diminuant la température du lac\*;

Maintien d'habitats essentiels pour différentes espèces.

**On dit souvent que la bande riveraine est le bouclier des lacs!**

\*La diminution de la température de l'eau permet d'augmenter le pourcentage de saturation en oxygène dissout.

## Plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE)

Plantes exogènes qui perturbent considérablement les écosystèmes et la biodiversité locale. Leur présence dans nos plans d'eau entraîne plusieurs répercussions négatives du point de vue environnemental et économique.

### Myriophylle à épi

PAEE de plus en plus signalée dans les lacs des Laurentides depuis quelques années. Cette espèce n'a que très peu de prédateurs et peut se reproduire par fragmentation de la tige, ce qui rend sa prolifération très importante et son contrôle extrêmement difficile.

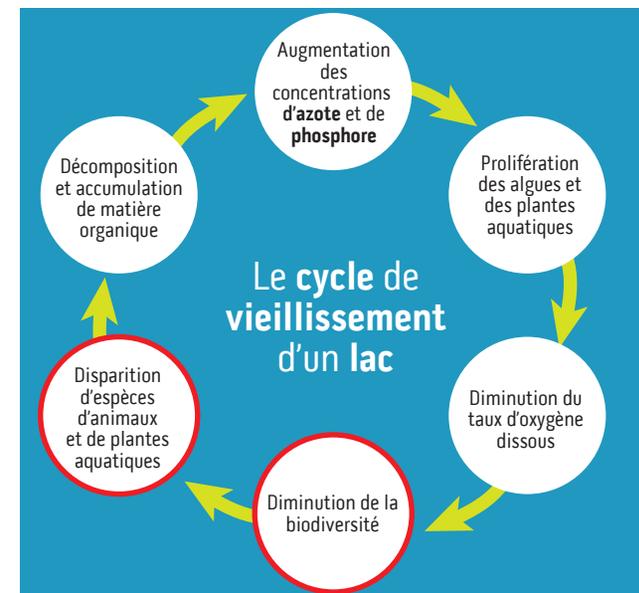


### Comment agir face à cet ennemi redoutable?

- Inspecter et nettoyer minutieusement les embarcations et équipements nautiques;
- Éviter de circuler dans les zones où les plantes aquatiques prolifèrent;
- Ne pas arracher les plantes aquatiques;
- Limiter les apports sédimentaires et nutriments aux plans d'eau;
- Ne jamais mettre à l'eau tout organisme provenant d'un autre lac.

## Eutrophisation des lacs :

Phénomène de vieillissement accéléré des lacs souvent associé aux bandes riveraines déficientes.



## Notre objectif est commun:

La préservation de la bonne santé des plans d'eau qui constituent une de nos richesses à La Conception.

N'hésitez donc pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement pour toute question relative aux bandes de protection riveraine et à la protection des milieux humides, lacs et cours d'eau.

Municipalité de La Conception  
1371, rue du Centenaire  
La Conception (Québec) J0T 1M0  
819-681-3016  
info@municipalite.laconception.qc.ca  
<https://municipalite.laconception.qc.ca/>